

## PLF 2020 : l'Union sociale pour l'habitat salue le travail des députés qui ont voté le maintien du Prêt à Taux Zéro

Les députés ont voté en séance publique, vendredi 15 novembre, en faveur de la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 du Prêt à Taux Zéro pour les zones B2 et C. Ce vote d'amendements identiques, défendus par des députés de la majorité et de l'opposition, et contre l'avis du Gouvernement et du Rapporteur général, réouvre des perspectives pour les milliers de ménages pour lesquels le Prêt à Taux Zéro est un outil indispensable à la constitution de leur projet d'accession à la propriété.

Comme l'Union sociale pour l'habitat le rappelait dans le dernier numéro de sa lettre d'information, Echo Hlm, disponible sur le [site de l'USH](#) « l'effet solvabilisateur du PTZ n'est pas uniquement dans le taux de ce prêt mais aussi dans le différé d'amortissement sur 15 ans dont bénéficient les ménages aux revenus les plus modestes ».

Pour Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, « *les alertes des professionnels des secteurs du logement et du bâtiment, des élus locaux ont été entendues par les députés, et c'est une excellente chose. Mais il s'agit d'abord et avant tout d'une excellente nouvelle pour des milliers de nos concitoyens qui, sans cette aide, et n'en déplaise à la haute administration des Finances, n'auraient pas eu la possibilité d'accéder à la propriété. Nous rappelons que le revenu fiscal de référence des bénéficiaires de PTZ neuf, en 2018 et 2019 s'élevait à 25 500 euros par an. Le dispositif qui a été prolongé est donc bien destiné aux ménages modestes, et permet de maintenir l'activité économique des zones moins dynamiques. C'est, à l'heure où l'équilibre des territoires est un enjeu majeur pour la cohésion nationale, un signal positif adressé au monde du logement, qui entend trop souvent dire que les politiques du logement représentent un coût alors même qu'il s'agit, en fait, d'un investissement.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 660 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2018, les organismes Hlm ont mis en chantier 80 000 logements neufs et logements-foyers, en ont acquis et amélioré 5 000 et acquis sans travaux 5 500. Ils détiennent et gèrent 4,6 millions de logements locatifs et 0,3 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 500 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contacts presse :** Joachim Soënard / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66